

VILLE D'ANTONY

CONSEIL MUNICIPAL

11 avril 2019

Séance de 20h

La séance est ouverte à 20h15 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Sénant.

- Il est fait appel des membres présents par Mme Berthier.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. LE BOURHIS à Mme COTTENCEAU Mme SCHLIENGER à M. MEDAN
Mme MACIEIRA-DUMOULIN à Mme LEON Mme QUINZIN à Mme FAURET
Mme MESSAOUDI à M. DURIEZ Mme BENOIT à M. CELESTIN

M. le Maire : Mes chers collègues, nous avons appris le décès de Madame Boitard, ancienne conseillère municipale. Mme Maria Bégonia Boitard est entrée au conseil municipal en juin 1995 ; elle l'a quitté en mai 2003. Elle a appartenu notamment à la commission d'appels d'offres et à la commission de délégation de service public, elle a été aussi administratrice de l'Office Public Municipal d'HLM. A sa mémoire je vous propose d'observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée.)

Cette séance du conseil municipal impliquant le vote du compte administratif, je vous propose de donner la présidence à Madame Bergerol. Y a-t-il un autre candidat ? Il n'y en a pas ? Donc Véronique, tu as la présidence.

Mme BERGEROL : Merci Monsieur le Maire, merci chers collègues, bonsoir à tous. Nous allons donc aborder le point numéro 1 de ce premier conseil municipal de la soirée.

1 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE – EXERCICE 2018

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Bonsoir à tous. Pour bien comprendre les éléments chiffrés qui figurent dans le tableau, qui sont importants et que l'on reverra ensuite, il est intéressant d'aller sur l'annexe du rapport numéro 2, si vous avez des questions dessus, j'y répondrai bien évidemment.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte de gestion du budget principal de la ville tel que présenté par Madame la comptable publique de la Trésorerie Municipale d'Antony.

Mme BERGEROL : Je pense qu'il va y avoir des prises de parole, M. Rufat, je vous donne la parole.

M. RUFAT : Merci Madame la Présidente. C'est une prise de parole assez convenue puisque cette délibération vient chaque année au conseil municipal, qu'elle traduit le travail du fonctionnaire qui a édité les comptes qui sont le reflet de ce qu'on va voir après, et ce qui est intéressant, c'est le contenu dont on débattrà après, ce n'est pas le résultat qui est forcément celui de son travail et qu'on approuvera.

Mme BERGEROL : Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Non, donc je vais passer au vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 48 voix Pour et 1

Abstention.)

2 - ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - EXERCICE 2018

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

M. MEDAN : Là ce sera un petit peu plus long puisque nous allons passer en revue cette année 2018 avec l'étude des éléments principaux du rapport qui vous a été remis, qui est quand même relativement lourd, qui présente des graphiques, des schémas, etc. Nous avons choisi de synthétiser ce rapport en présentant quelques slides sur lesquels nous allons évoquer les points qui nous paraissent les plus importants.

En 2018, on a déjà évoqué ce point, l'Etat a mis fin à la baisse massive de ses dotations aux collectivités locales. Malgré tout, notre DGF va encore baisser : la dotation versée à Antony en 2010 était de 13,7 M€, la dotation versée à Antony en 2017 était de 7 M€, la perte subie sur le budget d'Antony est donc de 6,7 M€ de 2010 à 2017, soit près de la moitié de sa dotation. C'est important parce que si l'on fait le cumul de 2010 à 2018, c'est-à-dire sur 9 ans, on constate que Antony a subi une perte cumulée de DGF de 26,6 M€. Alors ces éléments, on en a déjà parlé, constituent un point important puisque 26,6 M€ en neuf ans, ce n'est quand même pas quelque chose d'anodin.

En 2018 la ville a encore subi des effets négatifs, certes moindres, de mesures prises par l'Etat mais elles ne sont quand même pas négligeables : au total on constate qu'il y a 1,6 M€ de réductions, de baisses qui s'expliquent par quatre points : la suppression des emplois aidés a un impact d'un demi-million ; la réforme du financement de la Petite Enfance par la Caisse d'Allocations Familiales a aussi un impact,

un petit peu moins je crois mais arrondi à un demi-million ; on a constaté un accroissement du prélèvement de la péréquation régionale là encore de 300.000 € ; et si on fait le calcul, en 2018 la somme des deux péréquations nous coûte quand même 2,4 M€ ; et enfin comme on le disait à l'instant, il y a aussi une baisse de la DGF de 300.000 € ; alors évidemment elle est moindre que celle que nous perdions l'année précédente puisqu'on perdait 1,2 M€, c'est pour cela que les mesures de l'Etat sont un peu plus « douces » mais elles existent quand même, elles sont quand même présentes pour en gros 1,6 M€.

C'est un contexte qui, pour certaines collectivités, est très... on pourrait dire « dramatique ». Nous, on fait face, mais c'est loin d'être le cas de toutes les collectivités et évidemment, on s'en passerait bien.

Alors grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, on réussit à maintenir et augmenter l'autofinancement. L'autofinancement, on en reparlera aussi en évoquant le budget, continuera d'augmenter, je ne veux pas mélanger les thèmes mais ça permettra aussi de revenir à une période où l'autofinancement était autour de 15 à 16. Vous avez dans votre dossier un schéma qui est intéressant, qui est parlant.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement : elle apparaît clairement dans un autre tableau où chaque ligne peut susciter quelques commentaires. C'est un tableau qui résume les charges générales, les charges de personnel, les subventions, le résultat financier et les charges exceptionnelles. Les quatre lignes principales sont la traduction de ce que nous vous disons, de cet effort général de la ville, de tous les services, pour être dans les rails de la contractualisation, mais même avant la contractualisation pour être toujours très soucieux de dépenser le mieux possible.

Les charges générales ont diminué en 2018, ce qui est quand même à souligner. Les charges de personnel ont augmenté sur cette

période mais on peut difficilement s'en plaindre parce que l'augmentation des charges de personnel traduit l'ouverture de nouveaux équipements, ce qui est bien pour les Antoniens, et traduit aussi dans une moindre mesure la progression du GVT. Mais c'est vrai que c'est un poste que l'on surveille attentivement. Les subventions versées restent à peu près au même niveau, une légère baisse, mais ce n'est pas dramatique, et évidemment ça conduit à maintenir, malgré les baisses de l'Etat, malgré les baisses de dotations, à maintenir quasiment aussi fort notre soutien aux associations, au logement social, aux clubs sportifs, etc.

Et enfin dernier point : le résultat financier : là la baisse est considérable aussi par rapport à la période 2014/2015.

On a donc à travers ce tableau un résumé quand même relativement intéressant de la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la ville.

Pour synthèse, en cinq ans les dépenses de fonctionnement sont passées de 68,5 M€ en 2013 à 69,7 M€ en 2018, c'est une hausse de 1,2 M€ en cinq ans. Si on fait quelques calculs, cela veut dire qu'en cinq ans, nos dépenses, ces dépenses-là ont augmenté de 1,75 %. 1,75 % en cinq ans alors que le rythme de l'inflation l'an dernier était de 2 %. C'est vous dire quand même la maîtrise que nous avons réalisée sur ces dépenses, et comme l'indique le slide, en moyenne la hausse annuelle est de + 0,4 %, donc si vous comparez à l'inflation on est vraiment très en-dessous ; ce qui par rapport à la constitution des dépenses de fonctionnement est quand même intéressant à relever.

Alors malgré cette maîtrise, et c'est le point le plus intéressant finalement, de 2013 à 2018 la ville a quand même ouvert le nouveau cinéma, la ludothèque, l'Espace Vasarely, la salle du Mont-Blanc, le parc des Alisiers, la crèche des Coquelicots, le gymnase Pajeaud, la fosse de plongée, et bientôt le complexe sportif La Fontaine. Donc il faut mettre en

relation les deux, cette maîtrise des dépenses et le dynamisme : on a un peu l'impression qu'il s'agit d'une équation miracle et on se demande un petit peu comment réussir cette équation. Alors la réussite de cette équation ou la réponse évidemment ne relève pas du miracle, ça relève tout simplement de deux éléments :

- d'une part un soin quotidien apporté par l'équipe et par les services au suivi des dépenses, à des économies, évidemment c'est lié à ce que je viens de dire, des économies liées au renouvellement des marchés et des délégations de service public comme par exemple la restauration scolaire aujourd'hui, et à des efforts qui sont entrepris depuis des années et pas simplement depuis la contractualisation, ce qui nous permet d'arriver à ce résultat.

- d'autre part, la baisse régulière des charges financières contribue aussi évidemment à l'amélioration de notre excédent. Cette baisse régulière a été très forte à un moment donné, un peu moins de 2017 à 2018 mais c'est quand même encore 100.000 € qui sont gagnés sur les frais financiers ; et la réduction de la dette de la ville évidemment contribue aussi bien que la faiblesse chronique depuis quelques années des taux d'intérêt à cette baisse des charges financières. Donc à la fois les emprunts qui baissent, la faiblesse des taux et évidemment aussi les renégociations que nous avons menées à froid sur un certain nombre d'emprunts.

Voilà les points importants. Alors depuis quelque temps, on ne peut pas présenter le compte administratif sans parler du contrat et de la contractualisation, du contrat signé avec l'Etat. Il y a, vous le savez, un engagement pris par la ville de limiter nos dépenses de fonctionnement à + 1,05 %, inflation comprise, donc ça veut dire que l'inflation est intégrée dans le processus, et espérons que l'inflation continuera à être maîtrisée parce que sinon, ça peut devenir un peu compliqué quand même.

On est sur un trend d'engagements prévus par rapport à 2018 et on a un réalisé en 2018 qui est de 88,960 M€, ce qui veut dire que si on fait la différence entre l'engagement pris sur la base du contrat et le réalisé, on a une marge de manœuvre d'un peu plus de 1 M€ cette année et d'environ 2 M€ en 2019. Ce qui veut dire en fait que d'abord nous avons tenu l'engagement malgré la difficulté de cette contractualisation, et que pour cette année, en 2019, on a une marge de manœuvre, ce qui est intéressant évidemment pour la maîtrise des événements parfois imprévus que l'on peut voir apparaître.

Alors on a beaucoup parlé des dépenses, on peut maintenant évoquer les recettes. Les recettes correspondent à 87,6 M€ en 2018. Elles augmentent et ces recettes se décomposent en gros postes que vous connaissez : les impôts locaux pour 40,5 M€ ; les reversements de TP, les recettes fiscales, la Dotation Globale de Fonctionnement qui est à 6,8 M€, les subventions, les produits des services qui augmentent aussi assez régulièrement... voilà le panorama, le document que vous avez vous permet de détailler ces éléments, je ne vais pas le faire pour éviter d'être trop long mais ce sont des recettes de fonctionnement qui sont plus importantes en valeur absolue que nos dépenses, donc lorsqu'elles augmentent, même si le taux d'augmentation ne paraît pas très important, il s'applique sur une masse qui est forte et donc on a un différentiel et on peut dégager un excédent de plus en plus important.

Le fonctionnement précède l'investissement. Passons donc à l'investissement qui en 2018 a représenté un montant total d'une trentaine de millions d'euros, ce qui constitue année après année un engagement fort de la ville, ce sont des flux d'investissements toujours à peu près supérieurs à 30 M€, en tout cas 30 M€ minimum. Il y a eu des années plus importantes que celle-là bien sûr avec les grands éléments de ces 30 M€ : Le complexe sportif La Fontaine pour lequel on a versé

encore 1,6 M€ en 2018, l'école Dunoyer de Segonzac pour 5,2 M€, la vidéoprotection qui correspond à l'augmentation du nombre de caméras placées dans des lieux stratégiques, mais aussi les améliorations de réseaux, de câblage, etc., le dépôt de voirie, la place du Marché, les acquisitions foncières, les études urbaines, le logement social, les autres subventions versées, tous ces éléments-là constituent les bases des investissements avec évidemment en suivant les bâtiments scolaires qui représentent toujours, quasiment chaque année, une part très importante de nos investissements, ici en 2018 avec 4 M€ ; les crèches ; les équipements sportifs qui ont parfois été un petit peu plus gâtés mais pas chaque année, la jeunesse, les bâtiments sociaux associatifs, et les autres bâtiments.

Donc voilà, comme je le dis souvent, des investissements qui concernent l'ensemble des secteurs de la ville, avec, si on continue, une part importante, beaucoup moins qu'à une époque mais qui reste quand même importante parce qu'on se soucie évidemment de l'état des rues d'Antony, notamment, la voirie compte dépenser à peu près 6 M€, ce qui est considérable, on se soucie aussi des espaces verts, du stationnement, nous avons aussi une politique volontariste dans le domaine de l'enseignement avec les tablettes dans les écoles ; alors pas que des tablettes mais ce sont aussi les tableaux interactifs, numériques, enfin cela se perfectionne de plus en plus et c'est bien, je suppose, pour les enseignants qui les utilisent et qui ont ainsi plus de facilités à enseigner. On a aussi les équipements des services pour 2,5 M€ ; et autres divers pour 300.000 €.

Donc tous ces investissements, ces 30 M€ d'investissements, on les finance traditionnellement par des financements propres : l'autofinancement est de 15,1 M€, le FCTVA : 4 M€, les taxes d'aménagement : 1,4 M€, les subventions : 5,2 M€, les produits de

cessions, etc., tout cela correspond à des postes importants ; et au total on constate qu'il y a eu un financement de 31,8 M€ qui a permis d'aller au-delà du montant des investissements.

L'endettement de la ville a diminué de 130 M€ à 122 M€. Cette photographie est évidemment essentielle parce qu'elle montre que tous les investissements qui sont faits ne sont pas faits avec des augmentations d'impôts ou une forte augmentation de l'endettement, ils sont réalisés avec un taux d'impôts identique depuis 2009 et même une baisse de l'endettement. C'est dire à quel point l'autofinancement est un élément stratégique important et il ne faut pas considérer, j'aurai l'occasion de le redire tout à l'heure pour le budget, que cet autofinancement on le fait « pour se faire plaisir », il est stratégique dans la conduite d'une politique dynamique sur les investissements. Il est essentiel, il nous permet d'avoir des marges de manœuvre et de ne pas dépendre ou de ne pas être à la merci éventuellement de conditions extérieures qui pourraient encore se dégrader, on ne sait pas, même si ça va un peu mieux pour l'instant.

Je vous remercie, j'ai essayé par rapport au document que vous aviez d'être synthétique, on le sera peut-être un peu moins pour le budget dans la mesure où il correspond encore une fois à cette même dynamique, mais on a fait le choix d'être un peu plus synthétique pour le compte administratif et un tout petit plus précis et exhaustif pour le budget. Merci.

Mme BERGEROL : Merci M. Médan pour cet exposé, il y a des demandes de prise de parole ? M. Rufat.

M. RUFAT : Je voudrais commenter ce compte administratif 2018 qui correspond à une photo, c'est ce que vous avez dit, une photo au 31 décembre 2018, et bien sûr on peut choisir lorsqu'on est maître du jeu le meilleur profil à présenter pour ce document.

Alors je voudrais déjà remercier les services qui ont répondu à toutes mes questions, par écrit, par oral, ça facilite le travail et surtout ça va raccourcir l'intervention, je n'aurai pas besoin de poser de nouveau les mêmes questions.

Alors c'est vrai que l'ambiance de ce rapport a changé, vous êtes un petit peu plus optimistes, vous avez parlé de l'attitude de l'Etat qui a été moins ... plus « douce », je crois que vous avez utilisé ce terme-là, « plus douce », tout en continuant quand même de baisser son concours à la ville. Alors il le fait de plusieurs manières maintenant, ce n'est plus brutalement la DGF, vous l'avez bien expliqué, c'est davantage éparpillé mais ça reste quand même une contrainte forte à laquelle s'ajoute la contractualisation. Ceci étant, la terminologie, et j'arrêterai là-dessus pour la forme, a changé, on entendait avant parler de « ponction », la baisse de la DGF devient une érosion, c'est ce que j'ai lu sur la diapo, une « érosion ». La suppression des emplois aidés qui jadis était présentée comme un dispositif favorisant l'insertion n'est même plus citée ou à peine citée. Le point croissant de la péréquation dans le rapport est catalogué comme une erreur de calcul, en tout cas une méthodologie à revoir, etc. Donc il y a comme un changement, comme si la nouvelle mansuétude de l'Etat, que vous reconnaissez, avait favorisé le bilan cette année, ça a facilité le bilan...

M. MEDAN : Ce n'est pas ce que j'ai dit.

M. RUFAT : C'est moi qui le dis bien sûr.

Alors je vous rejoins, toutes les collectivités ne sont pas à la même hauteur parce que sur la nationale la DGF baisse à peu près autant que ce qui était prévu avant ; et donc nous, on s'en sort un petit peu mieux. Voilà donc l'Etat devenu un auxiliaire bienvenu cette année pour Antony. Et le graphique que vous avez montré, avec une marge brute qui s'améliore, montre que l'Etat a raison. L'Etat a raison mais je vous le dis

déjà depuis de nombreuses années, je n'ai pas attendu ce Gouvernement, déjà le précédent imposait des réformes drastiques sur les financements et vous arriviez à dégager un autofinancement suffisant ; c'est bien la démonstration qu'une ville comme Antony, une ville relativement riche en termes de population, peut gérer son budget avec toutes ces contraintes.

Alors vous l'avez dit vous avez une maîtrise des dépenses de fonctionnement, vous avez aussi une hausse des recettes, on va discuter et on va revenir sur ces deux points. Vous avez aussi cette année une baisse de l'investissement, 4 M€ de moins que l'année précédente, et puis vous avez une ligne de trésorerie qui est de 9 M€, qui n'apparaît pas dans vos tableaux mais qui est présente dans le rapport, qui est aussi un poids rajouté au budget de la ville.

Alors pour contenir les dépenses de fonctionnement, vous actionnez plusieurs mécanismes : le renouvellement des marchés, celui de la restauration qui a été bénéficiaire, c'est dommage que ce bénéfice n'ait pas été redistribué ou n'ait pas été retourné vers les bénéficiaires, vers les usagers de la restauration avec une révision de leur tarif ; vous avez aussi contenu vos dépenses parfois à votre insu, si j'ai bien compris, puisque pour le personnel, les vacances de postes ne sont pas des vacances choisies mais des vacances subies, on constate dans le compte administratif qu'il y a 24 titulaires à l'année en moins, dont un dans l'effectif de la police municipale.

Également, dans les dépenses contenues, les frais financiers. Les frais financiers baissent, vous l'avez dit, parce que les taux sont bas, parce que la dette, le volume de la dette diminuant, bien sûr le montant des intérêts baisse, et parce que nous avons renégocié un certain nombre d'emprunts structurés ou prétendument structurés qui ont pesé lourdement à un certain moment, vous les avez renégociés à froid avez-

vous dit, on en a déjà discuté et donc je ne vais pas y revenir, à froid, c'est vrai, mais c'était avec le Gouvernement qui nous a beaucoup ponctionnés qu'on a eu cette aide-là à l'époque. Ceci étant, les quelques emprunts structurés que l'on n'a pas renégociés, on voit leur taux largement au-dessus de la moyenne.

L'autre levier pour dégager cet autofinancement, ce sont les recettes : alors il y avait une de vos diapos qui était très intéressante parce qu'elle faisait un rappel assez long ; la DGF, la Dotation Globale de Fonctionnement a baissé de 6 M€, d'un peu plus de 6 M€ dans votre diapo qui remontait à 2013 ou 2010, et en parallèle dans la diapo il y a un grand tableau sur 2013/2018 où l'on voit qu'en parallèle de la Dotation Globale de Fonctionnement les impôts perçus par la ville, je parle bien de la perception, du volume perçu par la ville, ont augmenté d'un peu plus de 3 M€ et que les recettes issues des services, ce que paient les Antoniens de leur poche pour les services offerts par la ville, elles aussi ont augmenté de 3 M€, un peu plus de 3 M€, 3,2 je crois. Il y a plus de services, pas que plus de services d'ailleurs, c'est une demande qu'on vous a faite très souvent que vous n'avez jamais souhaité honorer, on vous dit qu'il y a peut-être plus de volume, qu'il y a peut-être aussi plus de valeur, les statistiques le montrent, le ratio montré en début de CA et le BP le disent, le pouvoir d'achat moyen des Antoniens augmente, donc forcément leur participation aux services augmente aussi et donc le montant de la dotation a été compensé à peu près à l'euro près par les impôts perçus de manière supplémentaire ; Camille reviendra dessus et sur la grille tarifaire.

Donc je pense que structurellement, aujourd'hui tel que vous avez conçu votre budget, vous pouvez absorber une baisse de l'Etat sans trop de difficultés.

Alors saluons en 2018 la reprise en régie du stationnement : c'est le retour dans le giron municipal d'une activité. Cela prouve votre pragmatisme et ça c'est un bon point. Nous sommes ravis de voir qu'on peut démontrer que le service public peut avoir un rôle dans une activité commerciale, lorsqu'on lui assigne un objectif politique, un objectif d'intérêt public, et ici c'est bien d'avoir la maîtrise sur le stationnement et sur la grille tarifaire, c'est dans l'intérêt des Antoniens.

Concernant les investissements, alors cette année vous ne nous avez pas dit que vous aviez fait 360 M€ en dix ans, mais lorsqu'on cumule, c'est dans le rapport, donc ça c'était facile de le voir, lorsqu'on cumule tous les investissements réels que vous avez faits ici, on arrive à 360 M€, lorsqu'on cumule le montant des emprunts et des subventions et des cessions, on couvre les deux tiers de cet investissement... alors c'est toujours pareil, vous avez bien montré que la totalité des sommes dépassait le financement, après les calculs sont faciles mais une grande partie de ces investissements ressort de ces emprunts.

Quant au logement social, sur les 30 M€ cette année, c'est 300.000 €, alors je veux bien que vous disiez que vous faites beaucoup pour le logement social, mais 1 % du montant... ! Effectivement, vous avez raison de dire que c'est constant, c'est à peu près le montant que vous allouez au logement social chaque année, on considère que ce n'est pas suffisant.

Et pour rester dans ce domaine, c'est un sujet sur lequel j'étais déjà intervenu : celui de la charte du logement qui avait été signée avec différentes associations, j'ai repéré que l'on subventionnait l'une d'entre elles pour 19.000 €, alors j'imagine que la mission de cette association « Habitat et Humanisme » est de gérer un certain nombre d'appartements qui sont répartis dans la ville ? Comme nous n'avons pas le bilan de cette activité, 19.000 € c'est en-dessous du seuil pour faire un contrat de

subvention, on n'a pas de rapport, alors j'en profite pour avoir un bilan ce soir, puisqu'on n'a pas non plus de commission municipale dédiée à ce genre d'affaire.

Et pour terminer sur ce compte administratif, l'organisation de coopération et de développement économique, l'OCDE, vient de sortir un rapport hier mercredi sur les inégalités et elle pointe la pression à laquelle les citoyens situés au milieu de l'échelle sociale sont soumis depuis des années, le rapport part de 1980 et va jusqu'aux années 2015 et conclut au long déclin des classes moyennes dans les économies industrialisées, l'analyse que fait l'OCDE de ces déclin est liée aux mutations de l'emploi, à l'automatisation et à la hausse du coût du logement. Alors nous avons eu un débat hier en commission des finances, je pense que vous devez garder en tête cet élément parce que nombre de nos concitoyens sont soumis à ce que vient de dire l'OCDE, nombre de nos concitoyens à Antony, et vous devez garder en tête cela pour continuer d'aller plus avant sur le logement social et sur la justice sociale de la grille tarifaire, on y reviendra sur le budget.

Mme BERGEROL : Nous allons écouter d'autres interventions et ensuite Pierre Médan répondra. Qui veut prendre la parole ? Personne. Alors Pierre, tu vas répondre rapidement. Je voulais juste dire un mot : vous vous plaignez que nous nous plaignions moins, je pense que la ville a une faculté d'adaptation qui fait qu'on va de l'avant pour fournir aux Antoniens les services dont ils ont besoin ; ensuite vous vous plaignez par exemple que l'on ne répercute pas les tarifs notamment sur la cantine, je vous signale que le tarif le plus bas de la cantine à Antony c'est 70 centimes ! Alors quand le Président Macron préconise des tarifs à 1 € pour la cantine, il ferait bien de se renseigner.

Et enfin, on pourra devenir plus virulents au moment où la taxe d'habitation devrait être supprimée, être remplacée ou pas, par on ne sait

quoi, là je pense que vous nous entendrez encore ruer dans les brancards. Ne vous inquiétez pas, nous ne sommes pas maraboutés !

M. MEDAN : Tout d'abord merci à Pierre Rufat pour tous les compliments qu'il a indirectement faits à ce compte administratif, que j'ai relevés dans l'ordre chronologique de son intervention, et j'ai relevé une chose qui me semble quand même importante : ce n'est pas parce que notre autofinancement est en légère augmentation que l'Etat a raison, je vous cite quand vous dites que « l'Etat a raison » de nous ponctionner. Non. Je pense que l'Etat aurait raison de le faire s'il le faisait à lui-même aussi. C'est-à-dire que je partagerais un peu votre point de vue s'il s'imposait à lui-même ce qu'il impose aux collectivités territoriales et c'est un problème important aujourd'hui. Si beaucoup de gens sont mécontents de ce qui se passe, c'est parce qu'ils ont l'impression qu'il y a aussi deux poids deux mesures entre les élus du terrain et la stratosphère publique des politiques. Donc ça c'est un point important.

Quand vous dites qu'il y a des vacances de postes : nous en sommes conscients, nous les regrettons aussi parce que les services sont parfois ralentis dans leurs études, notamment des nouveaux dossiers, projets, par un manque d'ingénieurs, de juristes qui examinent les marchés etc... Donc nous en sommes conscients, et pour être aussi à l'université je m'aperçois que c'est un peu structurel, c'est-à-dire qu'il y a des domaines dans lesquels il y a un vrai problème de recrutement dans un certain nombre de fonctions, d'activités, de profils. Donc on le reconnaît et vous voudrez bien porter à notre crédit que s'il y a des vacances de postes, ça ne nous fait pas plaisir et ce n'est pas pour faire des économies. Il se trouve que ça réduit un petit peu les dépenses de personnel mais ce n'est pas volontaire, on le subit, on ne l'organise pas, c'est quand même très important de le préciser.

M. RUFAT : Je n'ai pas dit que c'était volontaire.

M. MEDAN : Oui mais je précise quand même, comme vous avez parlé de ces vacances de postes, j'explique un petit peu à l'assemblée et au public aussi que c'est compliqué pour la mairie de pouvoir recruter et pourvoir tous les postes.

Sur les produits des services, je ne vais pas m'étendre, c'est vrai qu'il y a sans doute une augmentation qui est à la fois prix et volume, les deux, mais l'augmentation volume est importante parce qu'il y a une augmentation des services, du nombre de services disponibles avec l'accroissement des structures municipales ; il y a aussi quand même une volonté de la ville, avec les tarifs au taux d'effort sur certaines nouvelles activités qui ont été passées l'an dernier, d'essayer d'éviter qu'un certain nombre de services soient inaccessibles à une partie de la population, bien au contraire.

Pour le logement social, moi je ne suis pas un spécialiste mais c'est vrai que le logement social, on est très régulièrement dessus, vous avez évoqué aussi l'association dans laquelle travaille M. Ollivry, c'est un élément important, c'est continu depuis des années, donc ce n'est pas seulement 300.000. C'est 300.000 cette année mais il y a eu des années où c'était plus que ça. Et en plus, je dirais que l'élément important, c'est quand même le rôle qu'a pu jouer Antony Habitat, même si la structure change aujourd'hui, le logement social c'est prioritairement Antony Habitat et pas la ville, même si on a toujours aidé, subventionné, etc... Voilà ce que je souhaitais préciser.

Mme BERGEROL : Est-ce que quelqu'un veut prendre la parole ?

M. le Maire : Je voudrais rectifier quelques affirmations... qui ne sont pas fausses mais enfin qui ne sont pas non plus tout à fait la vérité.

D'abord, vous dites que la ville n'investit pas dans le logement social. Si, nous allons voter tout à l'heure dans le cadre du deuxième conseil municipal une provision de 30 M€ qui seront dépensés sur fonds

propres pendant dix ans par Antony Habitat, enfin par Hauts-de-Bièvre Habitat. Nous allons nous engager sur ce contrat par lequel Hauts-de-Bièvre Habitat va s'engager à financer sur fonds propres. Et ensuite il pourra aussi investir sur emprunts 30 M€ en douze ans, d'ici 2030. Cela fait 3 M€ par an, sans compter ce qu'il va investir en empruntant ! Donc quand vous dites que la ville ne fait rien, c'est faux, Antony Habitat est le bras armé, comme l'a dit Pierre Médan, mais c'est le budget de la ville ! La ville via Antony Habitat dépense 3 M€ minimum par an sur le logement social et probablement davantage si on compte les emprunts. Voilà donc l'effort que nous faisons. C'est ça.

L'effort pour le logement social qui se traduit par de nouveaux logements et en amélioration des logements existants, c'est entre 3 et 5 M€ par an à peu près, si j'en crois le contrat que l'on va signer avec l'Etat.

Vous avez dit aussi qu'il y a eu une hausse de tarifs. Oui, il y a eu une hausse de tarifs une fois, une fois en tout et pour tout ces dernières années, dans le périscolaire. Oui, là, il y a eu effectivement une hausse du taux d'effort. Il y a eu une hausse de tarification, mais c'est arrivé une seule fois. Tous les autres tarifs remontent à 2008, à la réforme de 2008 et depuis ils n'ont pas bougé, c'est toujours le même taux d'effort.

Vous nous dites « les Antoniens se sont enrichis ». Eh bien tant mieux, je suis content pour eux qu'ils se soient enrichis, mais en fait ce n'est pas vraiment la réalité. Les Antoniens ne se sont pas plus enrichis que la moyenne des Hauts-de-Seine en tout cas, peut-être plus que la France c'est possible, mais pas plus que la moyenne des Hauts-de-Seine. Pour ce qui est du classement de la ville, quand on voit la répartition des revenus fiscaux de l'ensemble des villes des Hauts-de-Seine, les Antoniens sont toujours à la dix-neuvième place quoi qu'il arrive dans ce classement et ils sont toujours dominés largement par Bourg-la-Reine et par Sceaux sans parler de Neuilly bien évidemment,

parmi les villes voisines, et on est toujours devant Châtenay-Malabry, le classement ne change pas. Nous sommes dix-neuvièmes et cela fait trente ans, que vos prédécesseurs et vous-mêmes nous disent qu'on est en train de faire d'Antony un nouveau Neuilly, trente ans, eh bien depuis trente ans nous sommes toujours à la dix-neuvième place dans le classement des villes des Hauts-de-Seine en termes de niveau de vie. Je comprends que ça ne vous plaise pas mais c'est comme ça.

Ensuite, vous nous reprochez, M. Rufat, de ne pas avoir baissé les tarifs de la restauration scolaire. Nous avons effectivement, grâce à la qualité de nos services et des élus négociateurs, réussi à faire baisser de 800.000 € le coût annuel du marché de restauration scolaire. Je dois les féliciter parce que vraiment ce n'était pas écrit à l'avance qu'on arriverait à ce résultat-là. Alors vous dites : mais il fallait faire baisser le tarif demandé aux familles. Je rappelle que le tarif des familles est un tarif au taux d'effort. Il plafonne à 6,20 € ou 6,25 € pour les familles les plus aisées et il est de 0,70 pour les familles les moins aisées. La ville d'Antony, malgré la baisse du prix de Sogères, continue de financer environ 20 % du prix de revient du repas pour les familles les plus aisées. Les familles les plus aisées reçoivent à chaque repas une subvention de 1,50 € versée par la ville d'Antony, donc par les contribuables Antoniens qui sont sans doute eux-mêmes globalement moins aisés que les familles à qui ils versent ce soutien. Mais c'est comme ça. Je veux dire : on pourrait très bien, par un souci de justice sociale, prévoir un tarif maximal, au niveau du prix de revient du repas c'est-à-dire 8,20 €, 8,30 € mais ce n'est pas le cas. Si on baisse le tarif comme vous le proposez, on fera bénéficier davantage les familles les plus aisées du soutien financier de la ville

Eh si. Si l'on baisse de 20 % les tarifs, qui en bénéficiera le plus ? Celles qui paient les 6 € et non pas celles qui paient 0,70 ! Donc je vais

quand même répondre à vos arguments : non, faire baisser les tarifs, cela bénéficierait uniquement aux familles aisées, ce qui n'est pas forcément une bonne chose ! Comme ceux qui paient aujourd'hui les subventions à ces familles, sous forme d'impôts, sont moins aisés que les familles qui en bénéficient, ce serait totalement injuste. Mais faites vos calculs simplement !

Quant au fait que nous serions très doux actuellement envers l'Etat, non. Les maires hurlent contre la suppression des emplois aidés, nous on hurle aussi mais enfin moins fort parce qu'on est polis, bien élevés, mais on n'en pense pas moins. Effectivement, on a perdu 500.000 € avec les emplois aidés. Et on n'est pas contents non plus des autres mesures prises par l'Etat, mais on est capables de les supporter. En tout cas on se donne les moyens de les supporter alors que d'autres villes effectivement ont beaucoup plus de mal et doivent augmenter leurs impôts. On l'a vu autour de nous au cours des dernières années, beaucoup de communes ont augmenté sensiblement leurs impôts. Pas nous.

Je voulais quand même le dire aux Antoniens avant de passer au vote.

Mme BERGEROL : Vous avez eu les réponses à vos questions, nous allons maintenant passer au vote si personne ne souhaite prendre la parole. Monsieur Meunier ?

M. MEUNIER : Monsieur le Maire, vous venez de nous expliquer en gros que le budget de Hauts-de-Bièvre Habitat, c'était le même que le budget de la ville, c'est absolument faux !

M. le Maire : Ah c'est faux ?

M. MEUNIER : Les recettes de Hauts-de-Bièvre Habitat proviennent pour partie des emprunts et pour l'essentiel des loyers versés par les locataires. A tel point que Hauts-de-Bièvre Habitat s'est

senti obligé d'augmenter les loyers des locataires. Alors ce n'est pas l'ensemble des Antoniens qui paient le logement social, c'est pour l'essentiel les locataires qui paient le logement social.

M. LEGRAND : Augmentation des loyers ; 1,20 sur quatre ans, M. Meunier ! 1,20 sur quatre ans !

M. FEUILLADE : Grâce à qui ?

M. LEGRAND : Je n'ai pas eu besoin de vous M. Feuillade ! Je n'ai pas eu besoin de vous pour réhabiliter les résidences, je n'ai pas besoin de vos conseils !

Mme BERGEROL : Ne vous interpellez pas les uns les autres s'il vous plaît.

M. le Maire : 1,20 en quatre ans, c'est quand même moins que l'inflation, même si l'inflation est faible en ce moment.

M. MARTIN : S'il vous plaît, juste pour confirmer le « grâce à qui ? » : C'est grâce au conseil d'administration dans sa totalité et quasiment unanime.

Mme BERGEROL : Nous allons procéder au vote. Dans ce cas-là M. le Maire sort de la salle, j'explique aux Antoniens que c'est non pas la coutume mais c'est la loi, la loi qui réclame que pour éviter d'avoir des pressions, nous puissions voter en notre âme et conscience. J'explique, je fais un peu de pédagogie.

Donc nous allons procéder, j'espère, à l'approbation du compte administratif du budget principal de la ville pour l'exercice 2018.

(Monsieur le Maire sort de la salle)

(Vote à main levée : délibération adoptée par 40 voix Pour, 7 voix Contre, 1 Abstention et 1 ne prenant pas part au vote : M. SENANT)

(Retour de M. le Maire)

Mme BERGEROL : Le compte administratif est approuvé.

**3 - AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF DU
BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - EXERCICE 2018**

(Rapporteur : M. Pierre MEDAN)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme BERGEROL : Je pense que ça va être le même vote.

**(Vote à main levée : délibération adoptée par 41 voix Pour, 2
Abstentions et 6 ne prenant pas part au vote.)**

Mme BERGEROL : La séance est close, ce premier conseil municipal est terminé. Nous allons passer au deuxième conseil municipal, et là je redonne la parole à M. le Maire qui va le présider.

La séance est levée à 21h05.